

AUPPTAFONT

Association Loi 1901, 12 Allée des Ondines 33510 Andernos

<http://associationduport.e-monsite.com/accueil.html>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JUILLET 2011

COMPTE RENDU

L'Assemblée est ouverte à 10 heures 05 par le Président Bernard BELIN en présence de Monsieur Christian Gaubert, Maire de Lanton, de Monsieur Alain Vigneau adjoint chargé des ports et des membres du Conseil d'Administration.

Le Président prononce son allocution de bienvenue, remercie le Maire et son Adjoint pour leur participation à notre assemblée, il remercie également les Membres du conseil d'administration pour leur travail tout au long de l'année. Il remercie les 72 participants et se félicite de leur importante mobilisation à l'occasion de cette assemblée. Il rappelle la vocation de l'Association, ses objectifs, ses actions menées et fait l'historique des résultats obtenus à ce jour.

Le Président procède à la lecture du rapport moral.

Association des Usagers du Port de Plaisance de TAUSSAT FONTAINEVIEILLE



RAPPORT MORAL AG ordinaire DU PORT du 23 JUILLET 2011

Nous voici de nouveau réunis pour faire le bilan et vous tenir informés de l'activité de l'Association depuis notre dernière Assemblée Générale du 3 juillet 2010.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises durant cette année, à savoir :

Le 21 juillet 2010
Le 15 décembre 2010
Le 19 avril 2011
Le 30 juin 2011

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Le Bureau

Bernard Belin

Président

Maxime Jouanin Vice président
Daniel Boudeau Secrétaire
Jean Pierre Lozes Trésorier

Les Administrateurs

Christian Lacoste
Roland Lafourcade
Frédéric Sahun
Daniel Suire

Mouvement du CA

William Marquet a démissionné de son poste de Vice président. Il reste membre actif, nous remercions cet administrateur assidu, membre fondateur de notre association depuis 2003 pour le travail qu'il a accompli. Plus particulièrement son action s'est portée avec Maxime Jouanin sur l'état des lieux du port comparé aux obligations non respectées du cahier des charges de la concession .

Le CA a coopté **Marc Busset** comme nouvel Administrateur nous vous proposons d'élire cet habitué de la traque B.

Le deuxième poste de **Vice président** restant à pourvoir, nous vous proposons de le confier à **M. Christian Lacoste** qui fournit un travail important sur la défense de nos droits auprès de la mission d'étude du Parc National Marin du Bassin d'ARCACHON mise en place par le Préfet (Il interviendra sur ce sujet au cours de notre réunion)

Reprise du port

Nous sommes aujourd'hui sur le point de voir aboutir les efforts que nous avons consentis depuis bientôt huit ans. Aujourd'hui, le statut « *municipal* » du port semble définitivement acquis, depuis la délibération et le vote unanime du Conseil Municipal en date du **26 février 2011**.

Les dernières dispositions d'ordre administratif sont en passe d'être finalisées, Nous verrons durant cette assemblée, avec l'intervention de M. Le Maire, l'avancement du processus de reprise.

Faisant rapidement suite notre dernière Assemblée Générale nous avons participé à la constitution du Comité Local des Usagers.

Nous vous rappelons que trois membres du CLUP siègent au Conseil Portuaire créé précédemment.

Mise e place du Conseil portuaire du port de plaisance de TAUSSAT FONTAINEVIEILLE, par la ville de LANTON

- 1° Le Maire, Président du Conseil Portuaire + son suppléant,
- 2° Un représentant du concessionnaire + son suppléant,
- 3° Un membre du personnel communal en charge du port + son suppléant,
- 4° Un membre du personnel du concessionnaire + son suppléant,
- 5° Trois membres désignés par le Comité Local des Usagers (C.L.U) + leurs suppléants,
- 6° Trois membres désignés par le Maire représentant les entreprises et les associations du secteur nautique + Leurs suppléants,
- 7° Le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux (C.C.I.B) + son suppléant.

Membres désignés par le Maire représentants les entreprises et associations du secteur nautique

Représentant

Titulaire

Suppléant

Commune de Lanton
Membre du personnel
communal
Membres désignés par le
Maire représentants les
entreprises et associations du
secteur nautique

Mr Laurent RAMBLA
Andernautic
Mr José BARREIRO
Amicale Fête du Nautisme

Mr Christian GAUBERT
Mr Gérard ALLARD

Mr Jean-Pierre MICHEL
La Flotte / Le Coudey

Mr. Bernard COUFFINHAL
Cassy Nautic
Mr Jacques HOLLEVILLE
CNL

Mr Alain VIGNEAU
Mr Benjamin ADER

Mme Béatrice AURIENTIS
CNTC

Le comité Local des Usagers du port est représenté au Conseil portuaire par trois membres titulaires et trois membres suppléants.

A l'issue de la réunion du 30 juillet 2010, nous sommes heureux de vous informer que notre association a obtenu quatre des six sièges possibles.

En effet, par décision de la Mairie, un siège de titulaire a été attribué à **Bernard Belin**, et un siège de suppléant à **Daniel Boudeau**. A l'issue de l'élection, ce même jour, **Christian Lacoste** a été élu membre titulaire, **Isabelle Leclair** a été élue membre suppléant.

A ce jour le Conseil Portuaire n'a pas été convoqué, comme s'y était engagé au moins une fois par an le responsable des ports au sein du Conseil Municipal.

Trois points essentiels préoccupent nos adhérents et l'ensemble des usagers.

- *L'envasement du port et du chenal.*
- *L'avenir de la zone de carénage .Un projet de Christophe VIOCHE, actuellement étudié par la municipalité nous paraît particulièrement élaboré. Il correspond par sa proximité du port, répondre avec continuité du service à l'attente des usagers.*
- *La pérennisation de la station service, seule station du Nord Bassin, nous paraît être incontournable, d'autant qu'après le dragage du port et du chenal de part son accessibilité améliorée, elle verra son activité augmentée.*

Disfonctionnements

- L'éclairage des traques est en panne depuis 8 mois aucune réaction des services de mairie, malgré de très nombreux appels.
- Pour l'ensemble de nos autres doléances, nous attendons le prochain conseil portuaire promis par Monsieur VIGNEAU.

Lors de l'AG de l'an passé, la municipalité nous avait annoncé le dragage du chenal pour le premier trimestre 2011, celui-ci n'a pas eu lieu, les retards constatés dans la transmission définitive du port sont à l'origine de cette situation.

Il est aujourd'hui acquis que les loyers 2011 seront versés à la Municipalité, dès que les actes administratifs dont nous vous avons parlé précédemment seront formalisés.

Échanges de courriers

Plusieurs courriers ont été adressés à la Mairie, concernant :

- L'échéancier des loyers de l'année : 26 aout 2010
- Le fort état d'envasement du port et son délabrement : 26 mai 2011
- L'avancement du transfert de la concession.

*Un courrier à l'UNAN : demande de documents sur le PNM le 8 juillet 2011

Nous n'oublions pas les objectifs prioritaires de notre action, à savoir la préservation et l'amélioration conditions d'utilisation du port elles tiennent essentiellement dans respect du cahier des charges .Nos exigences contractuelles raisonnables sont les moteurs principaux de la motivation de nos revendications.

Participation aux réunions.

Nous sommes depuis trois ans Membre de l'UNAN (*Union Nationale des Associations de Navigateurs*), à ce titre, **Christian Lacoste**, **Bernard Belin** et **Daniel Boudeau** ont participé à plusieurs réunions de cette association.

L'assemblée Générale de l'UNAN Bassin d'Arcachon **Bernard BELIN** et **Daniel BOUDEAU**.

Une réunion d'information à l'initiative du Conseil Général sur les techniques de désenvasement des Ports du Bassin .

La dernière le 12 juillet dernier organisée par l'UNAN Bassin avec la participation d'Anne **Litaye chef de mission**, avait pour objet la présentation de la création du *Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon* et de son **Conseil de Gestion** le huitième de France.

Christian Lacoste vous fera un compte rendu de la dernière réunion à laquelle nous étions invités, il nous fera part de ses inquiétudes concernant les restrictions intolérables en devenir de nos droits de navigation.

Site internet de notre Association.

Je tiens aussi à vous rappeler que notre association c'est largement investie dans la création de son site internet dont je vous rappelle l'adresse :

<http://associationduport.e-monsite.com/accueil.html>, vous êtes invités à le consulter ainsi qu'à vous inscrire à la « *new letter* », il a fait aujourd'hui l'objet de 2600 visites. Nous sommes à votre écoute pour y apporter des améliorations et de nouvelles rubriques.

Cotisation :

Nous vous proposons de reconduire le montant de notre cotisation à **20 euros**.

« *Nous vous demandons de vous prononcer sur notre rapport moral et le compte rendu de nos activités.* »

Adopté à l'unanimité

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le rapport moral, qui est adopté à l'unanimité des participants.

Le Trésorier, Monsieur Jean Pierre Lozes présente les comptes de l'année écoulée.

Rapport financier joint

Le Trésorier demande quitus sur la gestion des comptes de notre Association qui lui est donné par approbation à l'unanimité des participants.

.....

Monsieur Le Maire prend alors la parole, il nous annonce que les dernières formalités restant à accomplir pour la reprise définitive du port par la Commune, ont été signées le vendredi 22 juillet à 15 heures. Il nous informe qu'un Conseil Municipal Extraordinaire aura lieu le lundi 25 juillet et qu'il sera exclusivement dédié au port de Fontainevieille.

- Il nous annonce qu'un premier chantier aura lieu très rapidement pour désenvaser l'entrée du port.
- Le dragage du port interviendra après une étude de la structure des quais pour éviter un affaissement lors du curage.
- Le dragage du chenal, lui aura lieu plus rapidement.
- Dès le lundi 25 juillet, les Services Techniques de la Mairie feront le nécessaire pour rétablir l'éclairage sur les traques.
- Un appel de marché va être lancé pour la reprise de la station service, là aussi après expertise de l'état de l'installation.
- La zone de carénage et l'activité de M. Ch. Viauche sont maintenues en l'état jusqu'au 31 décembre 2011. Un nouveau statut est à l'étude pour la poursuite de cette activité.

.....

Suite à cette intervention, Bernard Belin reprend la parole, il remercie le Maire et son Conseil Municipal, et annonce que l'Association considère que son but initial et essentiel est atteint.

- *« l'AUPTAFONT restera cependant vigilante sur l'obtention de ses revendications, notamment celles concernant la mise aux normes du port. Au-delà de cet ouvrage, vers un autre horizon, Il s'agit maintenant d'élargir notre action à la défense des droits des plaisanciers. En effet nos activités de loisir ancestrales sur le Bassin d'Arcachon sont en passe d'être mises à mal par un nombre important de nouvelles règlementations. Il est vrai que si l'usage du BASSIN D'ARCACHON doit être raisonné et*

surtout contrôlé quant à la qualité de ses eaux et de son environnement. La gestion du futur Parc Naturel Marin, s'il voit le jour, ne doit pas se faire au détriment des plaisanciers que nous sommes. La vérité doit être dite quant à l'impact de la navigation de plaisance sur l'environnement et la pollution des eaux du BASSIN (- 1) Quels sont les autres pollueurs ? »

Pour nous éclairer sur ce qui nous attend, M. Lacoste (administrateur nouveau Vice-président) prend la parole :

1er- ENQUETE PUBLIQUE DE MODIFICATION DE LA RNN

(En vigueur depuis 1986) verra de nombreuses modifications dont 3 principales

- Une augmentation considérable de la surface de la RNN autrefois délimitée à 1MN des bancs émergés (prévu de la surface de la bouée d'atterrissage à la pointe d'Arcachon) avec les interdictions liées à ce périmètre(voir carte)
- L'apparition de plusieurs zones ZPI (aujourd'hui une seule ZPI)(voir carte)
- Mais le plus grave après l'interdiction de mouiller de nuit plus de 72 h, puis 48h entre le 14/7 et le 15/8 nous aurions l'interdiction totale de mouiller de nuit.
(porte ouverte à l'interdiction sur l'île aux oiseaux)

2ème- ENQUETE PUBLIQUE portant sur l'acceptation du parc marin

(Outil de gestion de tout ce qui est recouvert par l'eau salée)

- Voulu en 2007, 6 parcs marins sont décidés et 2 autre après le Grenelle de l'environnement
- 1 est en place, le parc d'Iroise 1 autre en fin d'achèvement à Mayotte
- Décret de décision de mise en place du parc janvier 2010
- Anne LITTAYE est nommée chef de mission pour le parc marin

STRUCTURE DECISIONNELLE DEMOCRATIQUE OU TECHNOCRATIQUE

CREATION D'UN CONSEIL DE GESTION

40 représentants seront nommés

Qui nommera ces représentants ? : Le Préfet in fine sur conseil des acteurs actuels

Ces représentants sont répartis en 7 sections

- Élus des collectivités locales

- Professionnels

- Usagers de loisirs

- Asso protection de l'environnement

- Personnalités qualifiées

- Représentants des espaces protégés contigus

LES PLAISANCIERS QUI :

- Sont les utilisateurs les plus nombreux du domaine public maritime - Ont le poids économique parmi les plus important - Polluent le moins - Seront les financiers du parc marin (impôts et taxes bateaux) SERONT : Sous représentés, n'auront aucune influence

*

- Faisant suite à l'intervention de Ch. Lacoste, M. Alain Vigneau prend la parole.

Il nous fait part de ses impressions suite à sa participation à diverses réunions sur le devenir du Bassin et de «l'affrontement » entre Arcachon et le Nord Bassin. En effet les données spécifiques du Nord Bassin ne sont pas prises en compte par les « décideurs » qui ne résonnent qu'en regard d'Arcachon.

